



PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS DANS LE CANTON DE GENÈVE : LE RECOURS À LA CRÈCHE

Dans le canton de Genève, le recours à la crèche est la prise en charge extra-parentale la plus répandue. Au printemps 2018, plus de 7'800 enfants d'âge préscolaire¹ fréquentaient ce type de structures. La crèche est aussi le type d'accueil le plus sollicité par les familles. Toutefois on constate qu'en l'état, les besoins des familles restent encore en partie insatisfaits.

Les résultats de cette note sont issus de l'enquête sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire réalisée en 2018².

PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE LA PLUS USITÉE

Dans le canton de Genève, plus de 75% des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés à un tiers au moins une demi-journée par semaine (voir Focus n°16). Près de la moitié de ces enfants (45%) fréquentent une structure d'accueil collectif de type crèche³ située sur le territoire⁴. Cela représente plus de 7'800 enfants et concerne près de 6'800 familles.

Nombre et part des enfants fréquentant une crèche

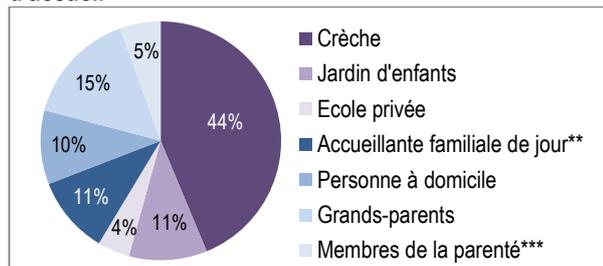
Nombre d'enfants fréquentant la crèche	7'848
En % des enfants confiés*	45%
En % de l'ensemble des enfants d'âge préscolaire	34%

* À une structure d'accueil ou à une tierce personne au moins une demi-journée par semaine.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

L'accueil des jeunes enfants en crèche est ainsi pour les familles genevoises la prise en charge extra-parentale la plus répandue. Ce mode d'accueil représente le volume d'heures de garde le plus important du canton (mesuré en demi-journée sur une semaine type).

Répartition du volume d'heures d'accueil* de l'ensemble des prises en charge extra-parentales selon le mode d'accueil



* Nombre de demi-journées par semaine. ** Agréée ou non. *** Voisins, amis.
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

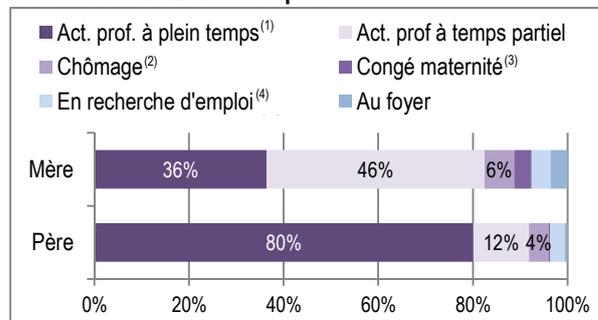
DES BESOINS DE GARDE LIÉS AU TRAVAIL DES PARENTS ET DES ATTENTES SOCIO-ÉDUCATIVES

Les parents ayant recours à un accueil en crèche pour leur enfant sont généralement actifs professionnellement, la situation la plus fréquente étant un parent à plein temps et l'autre – en général la mère⁵ – à temps partiel.

En effet, avec des horaires d'accueil journaliers étendus ainsi qu'une large couverture hebdomadaire et annuelle, les crèches s'inscrivent dans une politique en faveur de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Ce type d'offre s'adresse principalement aux familles dont les deux parents (ou le parent seul) sont actifs professionnellement, voire au chômage ou en formation.

En général, l'accès aux crèches est réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents (ou le parent seul) travaillent ; c'est même un prérequis dans certaines communes pour obtenir une place⁶.

Enfants fréquentant une crèche selon la situation d'activité de la mère et du père

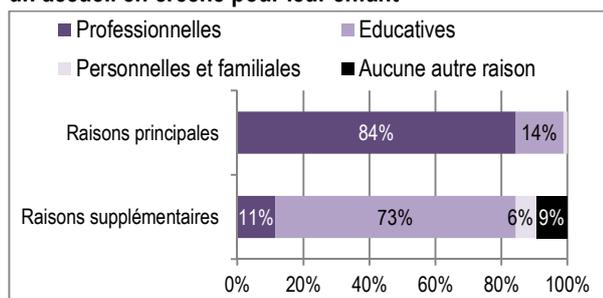


⁽¹⁾ Supérieur ou égal à 90%. ⁽²⁾ Ou en formation. ⁽³⁾ Ou parental. ⁽⁴⁾ Ou en formation.
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Si le recours à la crèche répond avant tout aux besoins professionnels des parents (c'est effectivement la principale raison avancée par les parents pour justifier ce recours), la grande majorité d'entre eux ont également des attentes socio-éducatives envers ce type d'accueil (contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.), en vue notamment d'une préparation à l'entrée à l'école pour une partie des parents.

L'accueil en crèche bénéficie en effet très souvent d'une image positive et rassurante auprès des parents (qualification du personnel et normes d'encadrement), couplée à celle d'un accueil favorable au développement de l'enfant (projet pédagogique).

Raisons pour lesquelles les parents ont recours à un accueil en crèche pour leur enfant



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

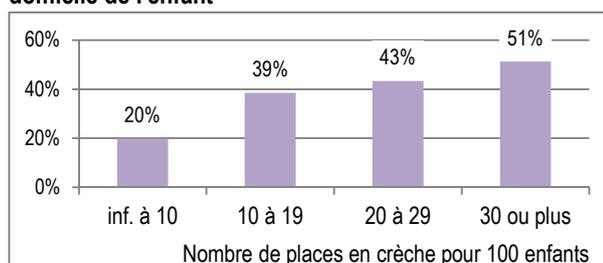
UN ACCÈS FORTEMENT DÉTERMINÉ PAR L'OFFRE

Au-delà des raisons avancées par les parents, plusieurs facteurs contextuels et sociodémographiques permettent de caractériser le recours à la crèche plutôt qu'à un autre mode d'accueil : l'offre de places proposée dans la commune de résidence, l'âge des enfants mais aussi les horaires de travail et le taux d'activité des parents ainsi que leur niveau de formation et leur nationalité.

L'offre de places en crèche

Certaines familles ont plus de difficultés que d'autres à obtenir une place en crèche du fait que l'offre est très inégale d'une commune⁷ à l'autre (voir *Focus n°20* sur les disparités territoriales de l'offre dans le canton de Genève) et que l'accès est très souvent réservé prioritairement aux résidents de la commune⁸. Ainsi, la moitié des enfants confiés à un tiers (51%) fréquentent une crèche lorsqu'ils résident dans une commune où l'offre est supérieure ou égale à 30 places pour 100 enfants, contre un enfant sur cinq quand la commune de résidence de l'enfant présente une offre faible ou nulle.

Part des enfants confiés à un tiers fréquentant une crèche selon l'offre de places en crèche dans la commune de domicile de l'enfant



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

En d'autres termes, le recours à la crèche plutôt qu'à un autre mode d'accueil est fortement déterminé, toutes choses étant égales par ailleurs, par l'offre en places de crèche existant dans la commune de résidence ; plus celle-ci est développée, plus la probabilité de fréquenter la crèche est élevée (voir *Annexe 1*).

La situation professionnelle, le taux d'activité et les horaires de travail des parents

Il y a tout d'abord peu de chances qu'un enfant fréquente une crèche lorsqu'un parent, en général la mère, est au foyer. Dans cette situation, si les parents ont recours à une prise en charge extra-parentale, ils ont alors plutôt recours à un accueil collectif de type jardin d'enfants quelques matinées ou après-midis par semaine.

Concernant le taux d'activité des mères, quand il est bas (50% ou moins), on observe une propension plus faible qu'un enfant soit accueilli en crèche par rapport à un autre mode d'accueil (*ibid.*). En effet, lorsque les parents souhaitent un temps d'accueil assez restreint, une place dans un jardin d'enfants peut leur être parfois proposée faute de places en crèche. Mais cela peut aussi être lié au fait qu'il est souvent demandé, pour un accueil en crèche, un nombre minimal de jours de fréquentation durant la semaine et que dans certaines communes, la priorité est donnée aux familles dont le taux d'activité cumulé des parents est le plus élevé⁹.

Enfin, on relève un effet des horaires de travail des parents sur le recours à la crèche : les enfants dont au moins un des parents a des horaires variables d'une semaine à l'autre ont une propension plus faible à être accueillis en crèche comparativement à un enfant qui a des parents ayant des horaires de travail réguliers (*ibid.*).

L'âge de l'enfant

Le recours à la crèche plutôt qu'à un autre mode d'accueil est aussi lié à l'âge des enfants, la propension à fréquenter une crèche étant moins élevée pour les enfants âgés de moins de 2 ans (*ibid.*). Pour les tout-petits, les parents ont plus souvent recours à une prise en charge de type individuel.

En effet, certaines familles peuvent être plus réticentes à confier un tout jeune enfant à une structure d'accueil collectif et, inversement, plus l'enfant est proche d'entrer à l'école et plus les parents peuvent vouloir préparer cette entrée en scolarité. D'autre part, les places offertes en crèche pour les très jeunes enfants étant moins nombreuses, il est plus difficile d'en obtenir une.

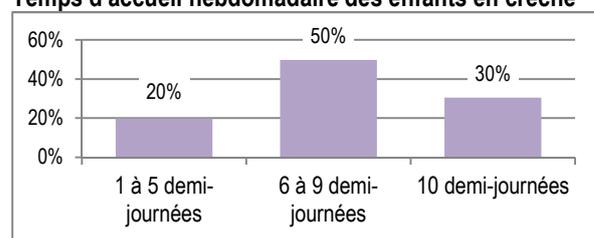
Le niveau de formation et la nationalité des parents

Enfin, on observe une propension plus élevée à recourir à un autre mode d'accueil que la crèche pour les enfants dont le niveau de formation des parents est bas ou dont les parents sont de nationalité étrangère (*ibid.*). Ce constat, déjà fait lors de l'enquête 2014 (voir *Focus n°7*), laisse suggérer un effet socio-culturel avec une préférence pour un accueil institutionnel, encadré par des professionnels de la petite enfance, de la part des familles dont les parents ont un niveau de formation élevé ou dont au moins un parent est de nationalité suisse. Ceci peut être aussi le signe de situations familiales plus fragiles, par exemple des conditions de travail précaires sans contrat de travail, qui éloignent certaines familles d'une prise en charge institutionnelle.

TEMPS D'ACCUEIL : UN CHOIX SOUS CONTRAINTE

En général, pour l'accueil en crèche, plusieurs types d'abonnements sont proposés aux parents – accueil à la journée complète, accueil à la demi-journée selon différentes modalités¹⁰ – et un nombre minimal de jours de fréquentation durant la semaine est toujours requis¹¹.

Temps d'accueil hebdomadaire des enfants en crèche

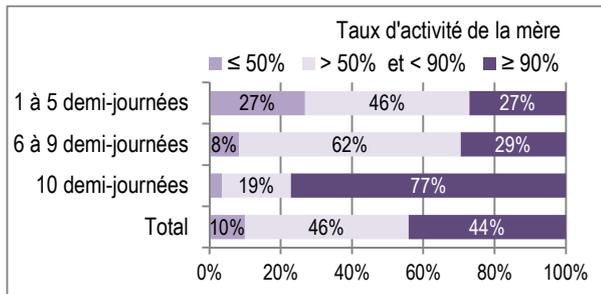


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Au moment de l'enquête, un peu moins du tiers (30%) des enfants fréquentant une crèche y sont accueillis à plein temps (soit 10 demi-journées). La majorité des enfants ont donc une fréquentation à temps partiel, le plus souvent entre 6 et 9 demi-journées par semaine.

Ce temps d'accueil dépend en particulier de l'adéquation à un moment donné entre les disponibilités d'accueil dans les crèches et les besoins des parents, en lien le plus souvent avec le taux d'activité de la mère. Lorsque les enfants fréquentent la crèche à plein temps, dans les trois quarts des cas (77%) la mère travaille à plein temps, contre un peu plus du quart des mères pour les enfants accueillis à temps partiel.

Temps d'accueil hebdomadaire en crèche selon le taux d'activité de la mère

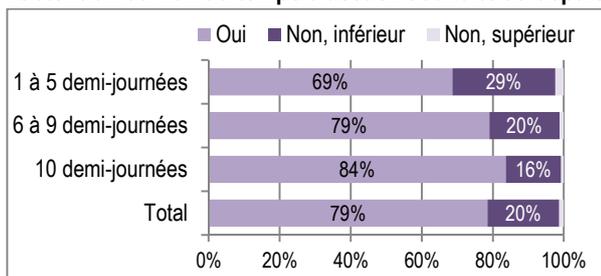


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Le temps d'accueil obtenu ne couvre en effet pas toujours les besoins de prise en charge des parents et peut être inférieur ou, plus rarement, supérieur à leurs besoins¹². C'est le cas d'un enfant sur cinq pour lesquels les parents déclarent avoir obtenu au départ un temps d'accueil inférieur à ce qu'ils auraient souhaité.

Mais si les parents n'obtiennent pas toujours le temps d'accueil souhaité au départ, une partie d'entre eux ont pu l'augmenter par la suite¹³ ; c'est le cas du quart (16%) des enfants qui sont accueillis à plein temps.

Temps d'accueil hebdomadaire en crèche selon l'obtention ou non du temps d'accueil souhaité au départ

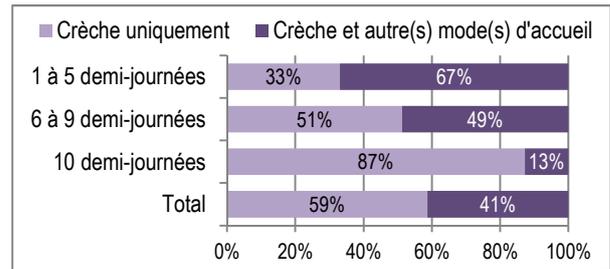


Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

D'autre part, en lien avec le temps d'accueil obtenu mais pas seulement, les parents peuvent, par choix ou par contrainte, avoir recours à une autre prise en charge extra-parentale en sus d'un accueil en crèche.

C'est le cas de quatre enfants sur dix (41%). Plus le temps d'accueil en crèche de l'enfant est bas, plus celui-ci est combiné avec un autre mode d'accueil. La moitié (49%) des enfants ont une autre prise en charge en sus de la crèche quand ils y sont accueillis entre 6 et 9 demi-journées par semaine et les deux tiers (67%) lorsqu'ils sont accueillis 5 demi-journées ou moins par semaine.

Temps d'accueil hebdomadaire en crèche selon le fait de combiner ou non cet accueil avec un ou plusieurs autres modes d'accueil



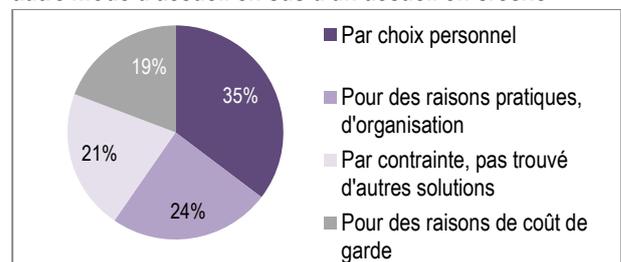
N.B. Globalement, 8% des enfants ont trois modes d'accueil ou plus.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Dans la grande majorité des cas (84%), l'accueil en crèche représente le temps d'accueil principal. Le recours à une prise en charge supplémentaire vient donc le plus souvent compléter cet accueil et représente, en général, un temps d'accueil d'une à deux demi-journées par semaine.

Interrogés sur les raisons qui les amènent à recourir à un ou plusieurs modes d'accueil en sus d'un accueil en crèche, les parents répondent en premier lieu qu'il s'agit d'un choix personnel (35%). Mais cette situation est aussi liée à des raisons pratiques et d'organisation (24%) ou est non souhaitée (21%), les parents n'ayant pas trouvé d'autres solutions. Il peut s'agir aussi d'une contrainte afin de diminuer les coûts de garde (19%).

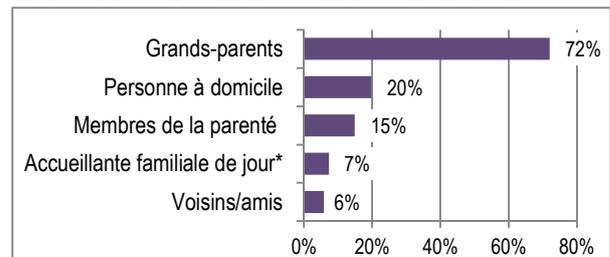
Raisons pour lesquelles les parents ont recours à un autre mode d'accueil en sus d'un accueil en crèche



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Par ailleurs, l'accueil en sus de celui en crèche répond, pour près de la moitié des enfants, à une prise en charge en dehors des horaires standards d'ouverture des crèches, en particulier le soir après 19h mais aussi le matin avant 7h, la nuit ou encore en fin de semaine. Cette prise en charge est souvent, pour un peu plus de la moitié des enfants concernés, liée à des contraintes professionnelles.

Modes d'accueil combinés à un accueil en crèche



*Agréée ou non. N.B. Le total dépasse les 100% car certains enfants ont deux ou trois modes d'accueil en sus d'un accueil en crèche : p. ex. 4 demi-journées en crèche, 2 demi-journées avec les grands-parents, 1 demi-journée avec un membre de la parenté et 1 demi-journée avec les voisins ou des amis.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

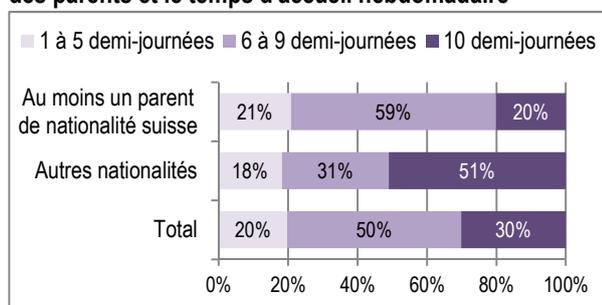
Enfin, dans la quasi-totalité des cas, lorsqu'une prise en charge en sus d'un accueil en crèche est mise en place, celle-ci est de type individuel et les parents font alors très largement appel aux grands-parents, en les sollicitant généralement une à deux demi-journées par semaine.

UN USAGE DIFFÉRENCIÉ SELON LA NATIONALITÉ DES PARENTS

Comme déjà relevé, les enfants ayant au moins un parent de nationalité suisse ont une propension plus élevée à fréquenter une crèche (plutôt qu'un autre mode d'accueil) que les enfants ayant des parents de nationalité étrangère (voir *Annexe 1*).

On observe aussi des différences concernant le temps d'accueil en crèche selon la nationalité des parents : en effet, les enfants dont les parents sont de nationalité étrangère fréquentent majoritairement la crèche à plein temps (51%) alors que les enfants ayant au moins un parent de nationalité suisse sont généralement accueillis à temps partiel, le plus souvent entre 6 et 9 demi-journées par semaine (59%).

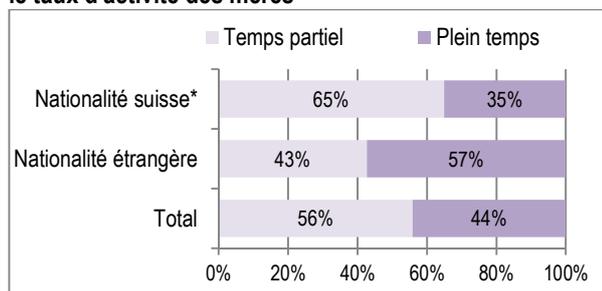
Enfants fréquentant la crèche selon la nationalité des parents et le temps d'accueil hebdomadaire



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018

Ces différences sont évidemment en grande partie liées aux taux d'activité des mères. Ainsi, on observe dans l'enquête que les mères de nationalité étrangère sont plus souvent actives à temps plein que les mères de nationalité suisse (57% contre 35%)¹⁴.

Enfants fréquentant la crèche selon la nationalité et le taux d'activité des mères

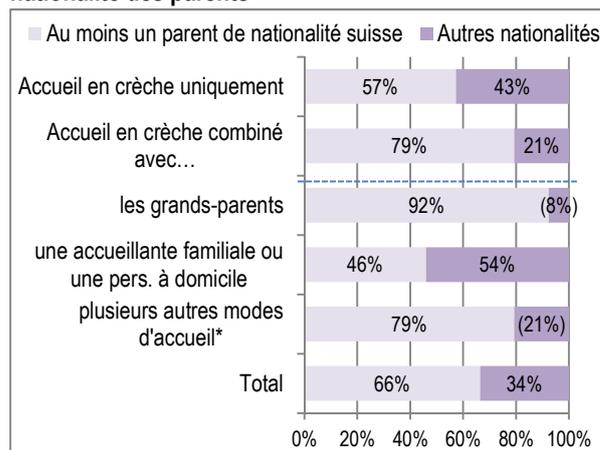


* Ou binationale.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018

Ainsi, il est plus rare que les enfants ayant des parents de nationalité étrangère aient un mode de garde complémentaire à celui de la crèche. En outre, lorsque les parents ont recours à une prise en charge complémentaire, ils font généralement appel à une accueillante familiale de jour ou à une personne à domicile (ne pouvant pas s'appuyer sur un réseau familial à proximité). Quant aux enfants ayant au moins un parent de nationalité suisse, ils sont en général pris en charge par les grands-parents.

Modalité d'organisation de la prise en charge extra-parentale des enfants fréquentant la crèche selon la nationalité des parents



(...%) : observations inférieures à 30 cas.

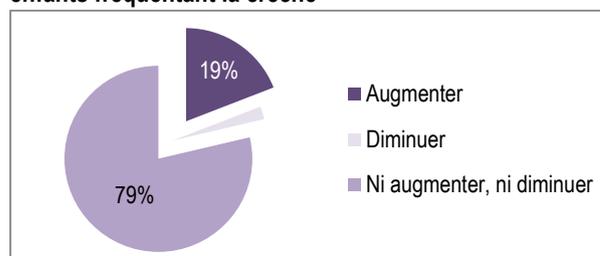
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

DES BESOINS ENCORE NON COMBLÉS

Au moment de l'enquête, une partie des parents souhaitaient augmenter le temps d'accueil de leur enfant en crèche; c'est le cas d'un enfant sur cinq.

Ce souhait est plus fréquemment exprimé (pour près d'un enfant sur deux) quand le temps d'accueil en crèche de l'enfant est bas (moins de 5 demi-journées par semaine) ou lorsque le temps d'accueil obtenu au départ était inférieur à ce que les parents avaient demandé. Généralement, les besoins supplémentaires exprimés par les parents représentent une à quatre demi-journées, le plus souvent deux.

Souhait des parents concernant le temps d'accueil des enfants fréquentant la crèche



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

LE TAUX D'ACTIVITÉ DES MÈRES : UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Comme déjà vu, lorsque les parents ont recours à la crèche, les mères travaillent le plus souvent à temps partiel. Pour la grande majorité d'entre elles (80% ou plus), il s'agit d'un choix et elles ont diminué leur taux d'activité suite à la naissance d'un enfant¹⁵.

Toutefois, au moment de l'enquête, une partie d'entre elles souhaiteraient augmenter ou diminuer leur taux d'activité. Celles qui désirent l'augmenter ont pour la plupart un taux d'activité entre 50% et 80% et souhaitent l'augmenter de 10% à 20%. Ce souhait est en partie lié au niveau de revenu du ménage et à leur nationalité. Toutes choses étant égales par ailleurs, les mères actives à temps partiel ont une propension plus élevée à vouloir augmenter leur taux d'activité si le niveau de revenu du ménage est bas et, a contrario, plus faible si celui-ci est haut. Enfin, les mères de

nationalité étrangère ont une propension plus élevée à vouloir augmenter leur taux d'activité.

Concernant les mères qui souhaitent diminuer leur taux d'activité, la moitié d'entre elles travaillent à 80% et elles souhaiteraient en général diminuer leur taux de 20%. Ce souhait est en partie lié aux horaires de travail. En effet, les mères ont une propension plus élevée à vouloir diminuer leur temps de travail lorsqu'elles déclarent que leurs horaires de travail ne sont pas en adéquation pour concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

Quant aux pères, ils sont encore peu nombreux à travailler à temps partiel et, dans ce cas, il s'agit plus souvent d'un temps partiel subi et pas forcément lié à la naissance d'un enfant. Quant à ceux qui veulent modifier leur taux d'activité, ils souhaiteraient principalement l'augmenter.

Choix du taux d'activité et souhait des parents ayant un enfant fréquentant la crèche

	Mère	Père
Actif-ve à temps partiel		
Situation choisie	85%	63%
Diminution suite à la naissance d'un enfant	80%	39%
Souhait concernant le taux d'activité		
Augmenter	16%	33%
Diminuer	20%	(9%)
Ni augmenter, ni diminuer	64%	58%
Actif-ve à plein temps		
Situation choisie	48%	68%
Souhait de diminuer son taux d'activité	62%	31%

(...%) : observations inférieures à 30 cas.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Au moment de l'enquête, près des deux tiers des mères travaillant à plein temps déclarent souhaiter diminuer leur temps de travail, la plupart d'entre elles désirant travailler à 80%. Quant aux pères, près du tiers d'entre eux disent souhaiter diminuer leur temps de travail, voulant aussi le plus souvent travailler à 80%.

Pour les mères comme pour les pères travaillant à plein temps, on observe une propension plus élevée à vouloir diminuer leur taux d'activité quand ils déclarent que leurs horaires de travail ne permettent pas une organisation optimale pour concilier vie familiale et vie professionnelle, ou quand ils sont de nationalité suisse.

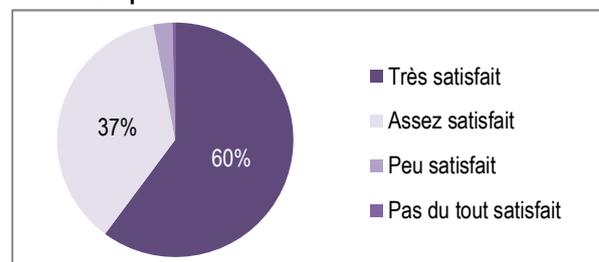
En outre, les pères travaillant à plein temps ont une propension plus élevée à vouloir diminuer leur taux d'activité lorsque l'organisation de la prise en charge de l'enfant est complexe, par exemple en ayant recours à plusieurs modes d'accueil pour couvrir les besoins de prise en charge de leur enfant. Enfin, lorsque le niveau de revenu du ménage est soit très bas, soit très haut, les pères ont une propension plus faible à souhaiter diminuer leur temps de travail.

DES PARENTS SATISFAITS DE L'ORGANISATION MISE EN PLACE

Pour la grande majorité des enfants fréquentant une crèche, les parents disent être globalement satisfaits de l'organisation de la prise en charge extra-parentale qu'ils ont pu mettre en place (60% sont très satisfaits et 37% assez satisfaits).

Cette satisfaction est un peu moins élevée pour les parents ayant dû recourir à un ou plusieurs autres modes d'accueil en plus de la crèche, notamment lorsqu'ils n'ont pas pu faire autrement, et pour les parents ayant des horaires de travail moins propices pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Satisfaction des parents vis-à-vis de l'organisation de la prise en charge mise en place pour son enfant lorsque celui-ci fréquente la crèche



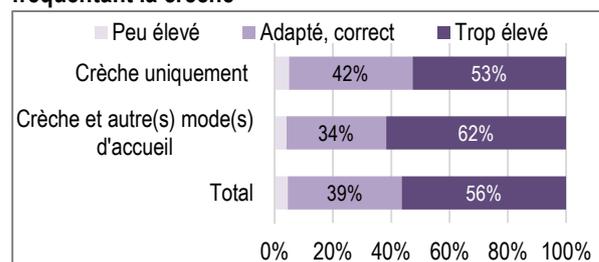
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

LES PARENTS JUGENT LES TARIFS EN CRÈCHE TROP ÉLEVÉS

Bien que les tarifs en crèche soient en général établis en fonction de la capacité économique des familles¹⁶, pour un peu plus de la moitié des enfants fréquentant uniquement la crèche (53%), les parents trouvent le montant dépensé pour cette prise en charge trop élevé par rapport à leur situation financière. Ce sentiment est un peu plus prononcé lorsque l'accueil en crèche est combiné avec une autre prise en charge, en particulier quand les parents ont recours à une personne à domicile.

En outre, lorsque la mère travaille à plein temps, lorsque le niveau de revenu du ménage est intermédiaire ou encore lorsqu'une fratrie fréquente la crèche¹⁷, les parents ont plus souvent tendance à considérer le montant dépensé pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) comme trop élevé.

Opinion des parents concernant le montant global dépensé pour la ou les prises en charge des enfants fréquentant la crèche



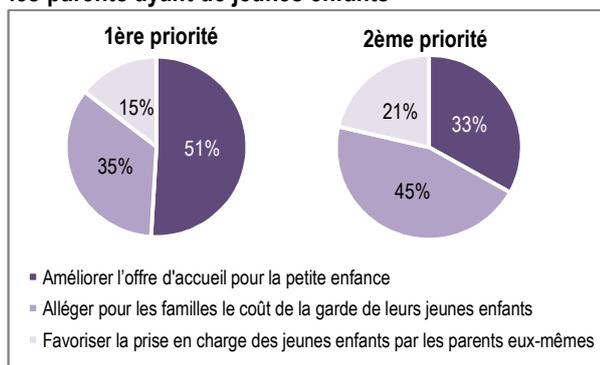
Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

CRÉER DES PLACES EN CRÈCHE ET BAISSER LES TARIFS

Interrogés sur différentes mesures pouvant être développées pour soutenir les parents ayant de jeunes enfants, les parents ayant une place en crèche souhaitent en priorité que l'offre d'accueil préscolaire soit améliorée et, dans la grande majorité des cas, estiment qu'il faut augmenter le nombre de places en crèche. Cette prise de position reflète probablement les difficultés qu'ils ont eues pour trouver une place en crèche et l'inquiétude que cela a pu générer.

En second lieu, les parents souhaitent que les coûts de garde soient allégés et, avant tout, que les tarifs en crèche soient moins élevés.

Opinion des parents ayant un enfant fréquentant la crèche : mesures à développer pour soutenir les parents ayant de jeunes enfants



Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

EN L'ÉTAT, L'OFFRE EN CRÈCHE NE RÉPOND PAS ENCORE AUX BESOINS DES FAMILLES

Au moment de l'enquête, 4'920 enfants étaient inscrits sur une liste d'attente en crèche, dont 1'140 pour lesquels les parents savaient d'ores et déjà qu'une place leur avait été attribuée dans les mois à venir, soit donc environ 3'800 enfants pour lesquels les parents étaient en attente de l'attribution d'une place en crèche.

En considérant les préférences parentales, le nombre d'enfants pour lesquels les parents expriment une préférence pour un accueil en crèche comme mode d'accueil principal¹⁸ s'élève à 13'740 enfants au moment de l'enquête. En comparant avec le nombre d'enfants accueillis en crèche à la même période (soit 7'850 enfants), on observe alors un déficit d'accueil en crèche pour 5'890 enfants courant mai-juin 2018.

Ainsi, en considérant le nombre de demi-journées en crèche souhaité par les parents, on peut estimer un manque de 3'200 places en crèche à la rentrée 2018 dans le canton de Genève. En fin d'année scolaire, moment où le marché des places de crèche est le plus saturé, le manque s'élève à 4'200 places (pour plus d'informations, se référer au *Focus n°16*).

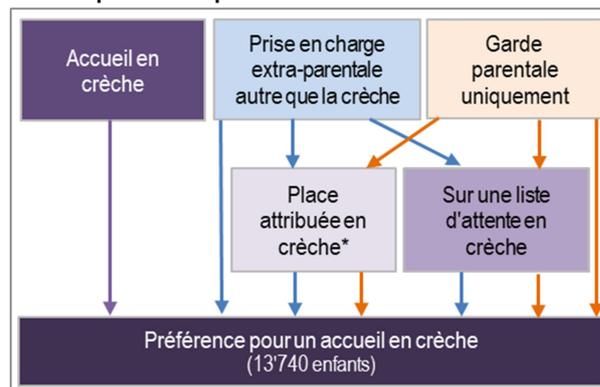
PRÉFÉRENCE POUR UN ACCUEIL EN CRÈCHE : DES PROFILS DE FAMILLES ASSEZ CONTRASTÉS

Si l'on compare les caractéristiques sociodémographiques des familles qui expriment une préférence pour un accueil en crèche, on observe des profils de familles assez différenciés selon la situation de garde des enfants au moment de l'enquête.

Enfants fréquentant la crèche

Comparativement à l'ensemble des enfants pour lesquels les familles ont une préférence pour un accueil en crèche, le profil des familles dont l'enfant fréquente déjà la crèche au moment de l'enquête se caractérise par ces différents facteurs : enfants plus souvent âgés de deux ans ou plus, familles résidant plus fréquemment dans une commune avec une offre en places de crèche élevée et mères travaillant plus souvent à temps partiel.

Situation de garde des enfants pour lesquels les parents ont une préférence pour un accueil en crèche



* Quelques mois après le moment de l'enquête.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Enfants dont une place en crèche a été attribuée à la prochaine rentrée scolaire

Les familles qui, au moment de l'enquête, savent qu'une place en crèche leur a été attribuée se caractérisent quant à elles par ces éléments : enfants plus fréquemment âgés de moins de deux ans, familles résidant plus souvent dans une commune avec une offre en places de crèche élevée et mères plus fréquemment en congé maternité au moment de l'enquête.

À noter que ces deux derniers facteurs sont en lien direct avec le jeune âge des enfants pour lesquels une place en crèche a été attribuée. En effet, la volée d'enfants quittant la crèche pour entrer à l'école à la prochaine rentrée scolaire libère, par effet de dominos, des places pour les tout-petits, et c'est dans les communes ayant une offre en crèche élevée qu'un nombre important de places est libéré.

Enfants ayant une prise en charge extra-parentale autre que la crèche

Dans cette configuration, les familles résident plus fréquemment dans une commune qui a une offre en places de crèche pas très élevée ou peu développée. Les enfants sont plus fréquemment âgés de moins de deux ans (il s'agit plus souvent du premier enfant) quand ils sont inscrits sur une liste d'attente, et plus fréquemment âgés de deux ans (il s'agit plus souvent de familles nombreuses) lorsqu'ils ne sont pas inscrits sur une liste d'attente en crèche. Dans cette dernière situation, les familles se caractérisent aussi par une surreprésentation des mères de nationalité étrangère.

Enfants gardés uniquement par les parents

Les familles dont l'enfant est gardé uniquement par les parents se caractérisent, quant à elles, par le fait de souhaiter un temps d'accueil en crèche représentant quelques demi-journées par semaine.

En outre, on observe pour ces familles différentes caractéristiques pouvant indiquer, pour celles qui les cumulent, des situations de précarité socio-économique : père au chômage ou en recherche d'emploi, mère au chômage, en recherche d'emploi ou au foyer, mère ayant un faible niveau de formation, mère de nationalité étrangère et niveau de revenu du ménage assez faible.

Préférence pour un accueil en crèche : caractéristiques sociodémographiques surreprésentées selon la situation de garde au moment de l'enquête

	Préférence pour un accueil en crèche					
	Accueil en crèche	Place attribuée en crèche	Prise en charge extra-parentale hors crèche		Garde parentale uniquement	
			Sur une liste d'attente en crèche	Hors liste d'attente en crèche	Sur une liste d'attente en crèche	Hors liste d'attente en crèche
Âge de l'enfant	2 ans ou plus	moins de 2 ans	moins de 2 ans	2 ans ou plus	moins de 2 ans	
Nombre de demi-journées d'accueil souhaité en crèche					4 demi-journées ou moins	4 demi-journées ou moins
Taux d'offre en crèche dans la commune de domicile	30% et plus	30% et plus	entre 10% et moins de 20%	moins de 10%		
Situation d'activité du père					au chômage / en recherche d'emploi ⁽³⁾	au chômage / en recherche d'emploi ⁽³⁾
Situation d'activité de la mère	active à temps partiel	en congé maternité ⁽⁴⁾			au chômage / en recherche d'emploi ⁽³⁾ / au foyer	au foyer
Niveau de formation le plus élevé atteint par la mère					aucun diplôme, école obligatoire	aucun diplôme, école obligatoire
Nationalité de la mère				nat. étrangère	nat. étrangère	nat. étrangère
Revenu mensuel brut du ménage					moins de 6'000 francs	moins de 6'000 francs
Nombre d'enfants vivants dans le ménage			un enfant	trois enfants ou plus		trois enfants ou plus

⁽¹⁾ 10'000 habitants ou plus. ⁽²⁾ Moins de 10'000 habitants. ⁽³⁾ Ou en formation. ⁽⁴⁾ Ou en congé parental.

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

CONCLUSION

La crèche est le mode d'accueil le plus demandé et le plus souhaité par les familles genevoises ayant de jeunes enfants. Toutefois, bien que l'offre d'accueil préscolaire poursuive son développement, avec notamment l'ouverture régulière de nouvelles crèches dans les différentes communes du canton, il s'avère qu'en l'état les besoins des familles ne sont pas satisfaits. L'accès aux crèches est fortement conditionné par l'offre existant dans la commune de résidence, ce qui entraîne que certaines familles ont plus de difficultés à y accéder que d'autres, selon leur lieu de résidence.

En outre, les profils de familles très contrastés que l'on observe entre celles qui ont une place en crèche et celles qui en souhaitent une (mais sans en avoir), en particulier lorsque l'enfant est gardé uniquement par les parents, laissent entrevoir pour une partie de ces familles des situations de précarité socio-économique qui les éloignent probablement de la possibilité d'obtenir une place en crèche. Or, plus l'offre en crèche se développe, plus la question de l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance sera cruciale notamment au regard de la problématique de la transition de la petite enfance à l'école.

Alexandre Jaunin, Laure Martz

Annexe 1. Facteurs influençant le recours à une crèche plutôt qu'un autre mode d'accueil

Pourcentages

	Crèche	Autres modes	Ens. des enfants confiés
Situation familiale			
Ménage biparental	90%	92%	91%
Ménage monoparental	10%	8%	9%
Nombre d'enfants vivant dans le ménage			
Un enfant	38%	37%	37%
Deux enfants	49%	47%	48%
Trois enfants ou plus	13%	16%	15%
Âge de l'enfant			
Moins de 2 ans	26%	35%	31%
2 ans ou plus	74%	65%	69%
Situation de la mère			
Travaille à plein temps (≥90%)	36%	31%	33%
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	38%	25%	31%
Travaille à 50% ou moins	8%	12%	10%
Au chômage ⁽¹⁾	4%	6%	5%
Congé maternité ⁽²⁾	4%	4%	4%
En recherche d'emploi ⁽³⁾	6%	7%	7%
Au foyer	(3%)	16%	10%
Horaires de travail des parents			
Horaires de travail réguliers ⁽⁴⁾	69%	61%	65%
Au moins un parent ayant des horaires de travail irréguliers	31%	39%	35%
Taux d'offre en places de crèche subventionnées par la commune de résidence de l'enfant			
Inférieur à 10%	2%	6%	4%
Entre 10% et moins de 20%	15%	21%	18%
Entre 20% et moins de 30%	27%	29%	28%
30% ou plus	56%	44%	50%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison			
Français	31%	27%	28%
Deux langues parlées dont le français	55%	57%	56%
Une ou plusieurs langues étrangères	14%	16%	15%
Nationalité des parents			
Au moins un parent de nationalité suisse	66%	59%	62%
Autres nationalités	34%	41%	38%
Niveau de formation le plus élevé au sein du ménage			
Aucun diplôme, école obligatoire	4%	8%	6%
Diplôme de l'enseignement secondaire	17%	22%	20%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	79%	71%	75%
Revenu mensuel brut du ménage			
Moins de 6'000 frs	18%	22%	20%
Entre 6'000 et moins de 12'000 frs	38%	41%	40%
Entre 12'000 et moins de 18'000 frs	29%	21%	25%
Plus de 18'000 frs	15%	16%	15%

Odds ratio du modèle logistique

	Crèche versus autres modes
Situation familiale	
<i>Ménage biparental</i>	réf.
Ménage monoparental	
Nombre d'enfants vivant dans le ménage	
Un enfant	
<i>Deux enfants</i>	réf.
Trois enfants ou plus	
Âge de l'enfant	
Moins de 2 ans	-2.11****
<i>2 ans ou plus</i>	réf.
Situation de la mère	
<i>Travaille à plein temps (≥90%)</i>	réf.
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	1.30**
Travaille à 50% ou moins	-1.61***
Au chômage ⁽¹⁾	
Congé maternité ⁽²⁾	
En recherche d'emploi ⁽³⁾	
Au foyer	-6.56****
Horaires de travail des parents	
<i>Horaires de travail réguliers⁽⁴⁾</i>	réf.
Au moins un parent ayant des horaires de travail irréguliers	-1.45****
Taux d'offre en places de crèche subventionnées par la commune de résidence de l'enfant	
Inférieur à 10%	-6.26****
Entre 10% et moins de 20%	-1.76****
Entre 20% et moins de 30%	-1.49***
<i>30% ou plus</i>	réf.
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison	
<i>Français</i>	réf.
Deux langues parlées dont le français	
Une ou plusieurs langues étrangères	
Nationalité des parents	
<i>Au moins un parent de nationalité suisse</i>	réf.
Autres nationalités	-1.40***
Niveau de formation le plus élevé au sein du ménage	
Aucun diplôme, école obligatoire	-2.01***
Diplôme de l'enseignement secondaire	-1.32*
<i>Diplôme de l'enseignement tertiaire</i>	réf.
Revenu mensuel brut du ménage	
Moins de 6'000 frs	
Entre 6'000 et moins de 12'000 frs	réf.
Entre 12'000 et moins de 18'000 frs	
Plus de 18'000 frs	réf.

(1) Ou en formation. (2) Ou en congé parental. (3) Ou autres situations. (4) Horaires identiques chaque semaine.

() Nombre d'observations inférieur à 30. / Pseudo-R2 de Nagelkerke : 16.9% / Degré de significativité : * p<0.1 ; ** p<0.05 ; *** p<0.01 ; **** p<0.001.

Lecture : Le modèle logistique permet de mesurer l'influence propre de différents facteurs, toutes choses égales par ailleurs, ici sur le fait de recourir à la crèche plutôt qu'à un autre mode d'accueil.

Les *odds ratio* peuvent être interprétés comme la variation de la probabilité qu'un enfant fréquente la crèche entre la catégorie de référence (en italique dans le tableau) et les autres catégories. Par exemple, un enfant âgé de moins de 2 ans a deux fois moins de chances de fréquenter la crèche qu'un enfant âgé de 2 ans ou plus.

Champ : Enfants d'âge préscolaire résidant dans le canton de Genève et régulièrement confiés à un tiers (au moins une demi-journée par semaine).

Sources : Enquête famille OCPE/SRED / mai 2018.

Notes

- ¹ Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.
- ² Cette enquête a été menée courant mai-juin 2018 par l'OCPE/SRED, avec la collaboration de l'Institut LINK, auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de 2'154 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire.
- ³ Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies de type crèche : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes de type jardin d'enfants : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.
- ⁴ Quelques enfants fréquentent une crèche située dans le canton de Vaud ou en France voisine, mais il s'agit d'une situation rare.
- ⁵ Dans le canton de Genève, les femmes en couple (marié ou non) avec enfants travaillent majoritairement à temps partiel (60%) contre 8% pour les hommes dans cette même configuration familiale (voir Langel, M. [2020]).
- ⁶ Dans la plupart des crèches subventionnées par les communes genevoises, l'accès est souvent réservé prioritairement aux familles dont les deux parents (ou le parent seul) travaillent et, dans quelques communes, il s'agit d'une condition sine qua non pour bénéficier d'une place. Seules quelques communes précisent en outre dans leur règlement fixant les conditions et priorités d'admission que cela comprend aussi le fait de suivre une formation régulière ou d'être inscrit au chômage (voir Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. [2017], p. 17).
- ⁷ Dans le canton de Genève, 87% des places en crèche sont financées par les communes. Le restant des places est financé par des institutions de droit public, des entreprises, des organisations internationales ou ne bénéficie d'aucune subvention.
- ⁸ *Ibid.*, p. 16.
- ⁹ *Ibid.*, p. 17 et 20.
- ¹⁰ Le matin avec repas et sieste, l'après-midi avec repas et sieste, le matin avec repas, l'après-midi avec repas, le matin sans autres prestations, l'après-midi sans autres prestations (*ibid.*, p. 20).
- ¹¹ Pour les abonnements à la journée, deux ou trois jours par semaine au minimum sont requis selon la commune. Pour les abonnements à la demi-journée, c'est entre deux et quatre jours par semaine, le plus souvent trois (*ibid.*, p. 20).
- ¹² Dans les deux tiers de ces cas, la différence entre le taux d'activité de la mère et le taux de fréquentation en crèche n'excède pas les 20%. En général, dans les crèches subventionnées par les communes, le temps d'accueil doit être en rapport avec les taux d'activité des parents. Ces situations peuvent être aussi dues à une modification du taux d'activité de la part de certaines mères.

>>>

- ¹³ En fonction des disponibilités, les demandes d'augmentation du taux de fréquentation pour les enfants déjà inscrits à temps partiel sont parfois prises en compte de manière prioritaire.
- ¹⁴ Dans le canton de Genève, on retrouve cette différence selon la nationalité parmi l'ensemble des femmes salariées (*ibid.*, p.8).
- ¹⁵ Au niveau suisse, 77% des mères actives ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ont réduit leur taux d'activité en raison de leur maternité (Pro Familia Suisse, 2020).
- ¹⁶ Les tarifs pour les places en crèche subventionnées ou exploitées par les communes genevoises sont, conformément à la loi, établis en fonction du revenu des familles. Seules les quelques crèches privées existant dans le canton n'appliquent pas un tarif en fonction de la capacité économique des familles.
- ¹⁷ Toutes les communes accordent un rabais fratrie aux familles qui placent plusieurs enfants en crèche. Ce rabais varie selon les communes : entre 25% et 50% pour le 2^e enfant et entre 30% et la gratuité pour le 3^e enfant (*ibid.*, p. 15).
- ¹⁸ La question posée lors de cette enquête était : « Aujourd'hui, quel est le principal mode d'accueil ou de garde qui aurait votre préférence pour votre enfant ? ».

Bibliographie

- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Branger, K. et al. (2020). « Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018: Les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde ». *Statistique de la Suisse*, mai. Neuchâtel : OFS.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: données statistiques 2019 ». *Focus n°19*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). « Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2019 ? » *Focus n°20*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Langel, M. (2020). « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaisons entre femmes et hommes ». *Communication statistique n°61*, janvier. Genève: OCSTAT.
- Pro Familia Suisse (2020). *Enquête auprès des mères actives avec des enfants*. Berne.